

Délibération n°2024-03-18

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Projet de voie verte Ussel - La Courtine
procédure de déclassement**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	13
Votants	64

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Christine Rougerie est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delbit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean-Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelin			

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Ecurat Daniel ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Tur Christophe ; Vimou Barbara.

Délibération n°2024-03-18

Le président explique qu'un projet d'aménagement d'une voie verte entre Ussel et La Courtine est en réflexion sur la voie ferrée SNCF. Pour ce faire, des discussions ont été menées avec la SNCF afin que la voie située entre Ussel et La Courtine soit fermée administrativement puis déclassée.

La SNCF ayant terminé la fermeture administrative de la ligne au mois de mai 2024, le déclassement de la voie peut être entrepris.

Suite à la demande de la SNCF, Haute-Corrèze Communauté doit confirmer son intention d'aménager une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, afin de lancer cette procédure qui dure 18 mois.

Une étude de faisabilité de ce projet a été commandée auprès du cabinet Déjante fin 2023. Le rendu de cette étude est prévu avant l'automne.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la demande de déclassement de la voie SNCF 712 000 entre les gares d'Ussel et de La Courtine en voie pour déplacements non motorisés ;
- **AUTORISE** le Président à négocier avec la SNCF.

A la majorité	
Votants	64
Pour	61
Contre	0
Abstention	3

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 juillet 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

